



**Conseil exécutif du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains**

Deuxième session de 2022

Nairobi, 21–23 novembre 2022

Point 2 a) de l'ordre du jour provisoire*

**Questions d'organisation : adoption de l'ordre
du jour et du plan de travail de la deuxième session
de 2022**

Ordre du jour provisoire annoté

Point 1

Ouverture de la session

1. Le Conseil exécutif a tenu sa première session de 2022 sous une forme hybride du 29 au 31 mars 2022. Le rapport du Conseil exécutif sur les travaux de cette session fait l'objet du document HSP/EB.2022/12, tandis que les décisions adoptées par le Conseil lors de cette session figurent dans le document HSP/EB.2022/13.
2. À sa première session de 2022, le Conseil exécutif a adopté la décision 2022/3, dans laquelle il est convenu que sa deuxième session de 2022 se déroulerait sur trois jours, du 15 au 17 novembre 2022. Lors de sa réunion du 8 juin 2022, le Bureau du Conseil exécutif a recommandé que la deuxième session de 2022 du Conseil exécutif se tienne du lundi 21 novembre au mercredi 23 novembre 2022. La recommandation du Bureau se fondait sur le fait que la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques devait se tenir à Charm el-Cheikh (Égypte) du 7 au 18 novembre 2022, et tenait compte des dates disponibles sur le calendrier des réunions de la Division des services de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi pour l'année 2022.
3. L'ordre du jour provisoire, tel que convenu par le Conseil exécutif dans sa décision 2022/3 puis examiné plus avant par le Bureau à sa réunion du 8 juin 2022, figure dans le document HSP/EB.2022/14.
4. La composition du Conseil exécutif à compter du 31 mai 2019 peut être consultée ici, tandis que la répartition géographique des membres du Bureau pour la période 2022–2023 se présente comme suit :

Président(e) : Brésil (États d'Amérique latine et des Caraïbes)

Vice-président(e)s : Kenya (États d'Afrique)

Pakistan (États d'Asie et du Pacifique)

Pologne (États d'Europe orientale)

Rapporteur(se) : France (États d'Europe occidentale et autres États)

* HSP/EB.2022/14.

5. Au titre du point 1 de l'ordre du jour provisoire, le Président déclarera ouverte la deuxième session de 2022 du Conseil exécutif et décrira le déroulement de la session.

Action : Ouverture de la session par le Président du Conseil exécutif.

Point 2

Questions d'organisation :

a) Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail de la deuxième session de 2022

6. Le Président informera les participants que le Bureau a recommandé que la session se tienne sous une forme hybride avec des services d'interprétation dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies, compte tenu de l'évolution de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

7. Le Président proposera que le Conseil exécutif travaille environ six heures par jour, de 9 heures à midi et de 14 heures à 17 heures, en bénéficiant de services d'interprétation dans les six langues officielles de l'ONU.

8. Au titre de ce sous-point, le Conseil exécutif examinera et adoptera son ordre du jour pour la session et décidera de l'organisation de ses travaux. Le calendrier et l'organisation des travaux proposés figurent dans l'annexe I du présent document.

9. L'ordre du jour provisoire a été arrêté par le Conseil exécutif au paragraphe 6 de sa décision 2022/3 puis examiné par le Bureau à sa réunion du 8 juin 2022.

Action : Exposé sur les questions d'organisation, y compris celles liées aux services d'interprétation, et adoption de l'ordre du jour provisoire et du plan de travail de la deuxième session de 2022.

Documents

Ordre du jour provisoire (HSP/EB.2022/14)

Ordre du jour provisoire annoté (HSP/EB.2022/14/Add.1)

Liste des documents de la deuxième session de 2022 du Conseil exécutif (HSP/EB.2022/INF/3)

b) Adoption du rapport du Conseil exécutif sur les travaux de sa première session de 2022

10. Au titre de ce sous-point, sur recommandation du Rapporteur, le Conseil exécutif sera invité à adopter le rapport du Conseil sur les travaux de sa première session de 2022, tenue du 29 au 31 mars 2022. Le rapport sur les travaux de cette session fait l'objet du document HSP/EB.2022/12, et les décisions adoptées lors de cette session figurent dans le document HSP/EB.2021/13.

Action : Adoption du rapport du Conseil exécutif sur les travaux de sa première session de 2022.

Documents

Rapport du Conseil exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains sur les travaux de sa première session de 2022 (HSP/EB.2022/12)

Décisions adoptées par le Conseil exécutif à sa première session de 2022 (HSP/EB.2021/13)

Point 3

Rapports des présidents des groupes de travail spéciaux créés par le Conseil exécutif

11. Conformément aux décisions du Conseil exécutif, en particulier le paragraphe 7 de sa décision 2019/2, portant création du groupe de travail spécial sur les questions programmatiques, budgétaires et administratives, et le paragraphe 5 de sa décision 2019/3, portant création du groupe de travail spécial sur l'élaboration du projet de politique d'association des parties prenantes, les présidents des deux groupes de travail spéciaux feront rapport sur les travaux de ces groupes.

Action : Exposés des présidents des groupes de travail spéciaux et recommandations formulées par le Conseil exécutif sur la base des exposés.

Point 4

Questions financières, budgétaires et administratives, y compris la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources conformément au plan stratégique pour la période 2020–2023 et les mesures prises par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) pour remédier aux déséquilibres en matière de répartition géographique et de parité femmes-hommes dans la composition de son personnel

12. Au titre de ce point, le secrétariat présentera le rapport de la Directrice exécutive sur la situation financière du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) au 30 juin 2022 conformément au paragraphe 4 de la décision 2019/2 et au paragraphe 5 de la décision 2019/4. Le secrétariat fera également le point sur la restructuration interne et le financement d'ONU-Habitat, la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources conformément au plan stratégique pour la période 2020–2023 et l'état des effectifs de l'organisation, fondés sur une répartition géographique équitable et la parité femmes-hommes.

13. La Directrice exécutive présentera un exposé au Conseil exécutif en vue de l'examen de la situation financière, budgétaire et administrative d'ONU-Habitat.

Action : Exposé de la Directrice exécutive sur les questions financières, budgétaires et administratives d'ONU-Habitat et discussion. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être prendre note de l'exposé ainsi que des documents pertinents et formuler de nouvelles recommandations concernant les mesures de suivi. Dans le cadre des débats menés au titre de ce point, le Conseil exécutif souhaitera peut-être examiner le paragraphe 3 du projet de décision 2022/[A], tel qu'il figure dans l'annexe II du présent document.

Documents

Rapport de la Directrice exécutive sur la situation financière au 30 juin 2022 (HSP/EB.2022/15)

Rapport de la Directrice exécutive sur les effectifs du Programme des Nations Unies pour les établissements humains au 30 juin 2022 (HSP/EB.2022/15/Add.1)

Rapport de la Directrice exécutive sur le recrutement, la répartition géographique équitable et la parité femmes-hommes (HSP/EB.2022/15/Add.2)

Rapport de la Directrice exécutive sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources conformément au plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2020–2023 (HSP/EB.2022/15/Add.3)

Rapport de la Directrice exécutive sur la restructuration en cours d'ONU-Habitat (HSP/EB.2022/15/Add.4)

Rapport de la Directrice exécutive sur la situation financière provisoire au 31 octobre 2022 (ce rapport sera disponible sous la forme d'un document de séance)

Rapport financier et états financiers audités de l'année terminée le 31 décembre 2021 et rapport du Comité des commissaires aux comptes (ces deux rapports seront présentés sous réserve de leur disponibilité)

Point 5

Examen et approbation éventuelle du projet de programme de travail d'ONU-Habitat et du projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2023

14. Conformément à l'alinéa c) de l'article 5 de son règlement intérieur, le Conseil exécutif est chargé d'approuver le programme de travail et le budget annuels, ainsi que la stratégie de mobilisation des ressources, et de superviser leur application, conformément aux orientations politiques et aux plans stratégiques établis par l'Assemblée d'ONU-Habitat. En conséquence, au titre de ce point, le secrétariat présentera au Conseil exécutif le projet de programme de travail annuel d'ONU-Habitat et le projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2023 aux fins d'un examen plus approfondi et d'une éventuelle approbation par le Conseil exécutif, compte tenu des observations du Comité du programme et de la coordination et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

15. Conformément au paragraphe 5 de la décision 2022/1, le secrétariat présentera également au Conseil exécutif un rapport sur le modèle d'évolutivité pour le budget non préaffecté de la Fondation, subordonné aux différents niveaux de financement possible, jusqu'à 12 millions de dollars.

Action : Exposé par la Directrice exécutive sur les projets de programme de travail et de budget annuels pour l'année 2023. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être examiner et éventuellement approuver les projets de programme de travail et de budget annuels d'ONU-Habitat pour 2023. Dans le cadre des débats menés au titre de ce point, le Conseil exécutif souhaitera peut-être examiner les paragraphes 7 à 12 du projet de décision [A], tels qu'ils figurent dans l'annexe II du présent document.

Documents

Rapport de la Directrice exécutive sur le projet de programme de travail d'ONU-Habitat et le projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2023 (HSP/EB.2022/4/Rev.1)

Rapport de la Directrice exécutive sur le modèle d'évolutivité pour le budget non préaffecté de la Fondation pour l'habitat et les établissements humains (HSP/EB.2022/4/Add.1)

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires concernant le projet de programme de travail et de budget du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour 2023 (HSP/EB.2022/4/Add.2)

Point 6

Rapport annuel de 2021 sur le plan stratégique pour la période 2020–2023

16. La deuxième année de mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2020–2023 s'est achevée le 31 décembre 2021. En conséquence et conformément au paragraphe 6 de la décision 2022/3, au titre de ce sous-point, le Conseil exécutif sera invité à examiner le *Rapport annuel de 2021* d'ONU-Habitat, sur la deuxième année de mise en œuvre, mais uniquement en référence à l'année 2021.

Action : Exposé de la Directrice exécutive sur le rapport annuel de 2021 d'ONU-Habitat sur la mise en œuvre du plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2020–2023. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être prendre note de l'exposé ainsi que des documents pertinents et formuler de nouvelles recommandations concernant les mesures de suivi. Dans le cadre des débats menés au titre de ce point, le Conseil exécutif souhaitera peut-être examiner les paragraphes 1 et 2 du projet de décision 2022/[A], tels qu'ils figurent dans l'annexe II du présent document.

Document

Note du secrétariat sur le résumé du rapport annuel de 2021 sur la mise en œuvre du plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2020–2023 (HSP/EB.2022/16)¹

Point 7

Activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat, y compris la communication d'informations sur les activités relatives aux programmes menées par ONU-Habitat en 2021 et l'exécution des sous-programmes, des programmes phares et des activités de coopération technique, et mise à jour sur les mesures prises par ONU-Habitat face à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et l'action d'ONU-Habitat dans les pays, les territoires et les régions touchés par un conflit ou une catastrophe

17. Au titre de ce point, et conformément au paragraphe 6 b) de la décision 2019/4 et au paragraphe 9 de la décision 2022/2, la Directrice exécutive fera un exposé sur la contribution, l'expérience et la valeur ajoutée d'ONU-Habitat dans les situations de crise urbaine, qui comprendra un exposé sur les activités menées au niveau des pays, et sur les activités relatives aux programmes menées par ONU-Habitat.

¹ Le rapport annuel de 2021 détaillé est disponible en anglais sous la cote HS/001/22E.

18. Le secrétariat présentera également un exposé au Conseil exécutif sur la mise en œuvre des cinq programmes phares : a) « Des quartiers et communautés vivants et inclusifs » ; b) « Des villes intelligentes pour toutes et tous » ; c) Programme « RISE-UP : resilient settlements for the urban poor » (Des établissements humains résilients pour les populations pauvres des zones urbaines) ; d) « Villes inclusives – améliorer l’impact positif des migrations urbaines » ; et e) « Villes motrices pour les objectifs de développement durable » (ou « Villes ODD »), lancés lors de la dixième session du Forum urbain mondial tenue à Abou Dhabi en février 2020.

19. Au titre de ce point, sur recommandation du Bureau à sa réunion tenue le 8 juin 2022, le Conseil exécutif aura l’occasion d’entendre le témoignage de personnes qui bénéficient de l’action et des projets d’ONU-Habitat.

Action : Exposé de la Directrice exécutive sur la contribution, l’expérience et la valeur ajoutée d’ONU-Habitat dans les situations de crise urbaine et sur la mise en œuvre des programmes phares. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être prendre note de l’exposé de la Directrice exécutive ainsi que des documents pertinents et formuler de nouvelles recommandations concernant les mesures de suivi. Dans le cadre des débats menés au titre de ce point, le Conseil exécutif souhaitera peut-être examiner les paragraphes 1 à 14 du projet de décision 2022/[B], tels qu’ils figurent dans l’annexe II du présent document.

Documents

Rapport de la Directrice exécutive sur la contribution, l’expérience et la valeur ajoutée d’ONU-Habitat dans les situations de crise urbaine (HSP/EB.2022/17)

Exposés sur l’action d’ONU-Habitat dans les pays, les territoires et les régions touchés par un conflit ou une catastrophe (HSP/EB.2022/INF/4)

Rapport de la Directrice exécutive sur la mise en œuvre des programmes phares (HSP/EB.2022/18)

Point 8

Résultats de la réunion de haut niveau de l’Assemblée générale sur l’examen de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes

20. Au titre de ce point, la Directrice exécutive fera un exposé au Conseil exécutif sur les résultats de la réunion de haut niveau consacrée à l’examen de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, qui s’est tenue durant la soixante-seizième session de l’Assemblée générale, le 28 avril 2022.

Action : État des lieux présenté par la Directrice exécutive sur les résultats de la réunion de haut niveau consacrée à l’évaluation des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, y compris l’appui d’ONU-Habitat à la mobilisation des États Membres, du système des Nations Unies et des autres parties prenantes du Nouveau Programme pour les villes. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être prendre note de l’exposé de la Directrice exécutive et formuler de nouvelles recommandations concernant les mesures de suivi. Dans le cadre des débats menés au titre de ce point, le Conseil exécutif souhaitera peut-être examiner le paragraphe 15 du projet de décision 2022/[B], tel qu’il figure dans l’annexe II du présent document.

Document

Réunion de haut niveau chargée d’évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes – résumé du Président de l’Assemblée générale²

Point 9

Résultats de la onzième session du Forum urbain mondial

21. Au titre de ce point, la Directrice exécutive présentera un exposé sur les résultats de la onzième session du Forum urbain mondial tenu à Katowice (Pologne) du 26 au 30 juin 2022 sur le thème « Transformer nos villes pour un meilleur avenir urbain ».

Action : Exposé par la Directrice exécutive et discussion. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être prendre note de l’exposé ainsi que des documents pertinents et formuler de nouvelles recommandations concernant les mesures de suivi. Dans le cadre des débats menés au titre de ce

² Disponible en anglais sur <https://www.urbanagendaplatform.org/resources/summary-president-general-assembly-high-level-meeting-assess-progress-implementation-new>.

point, le Conseil exécutif souhaitera peut-être examiner le paragraphe 16 du projet de décision 2022/[B], tel qu'il figure dans l'annexe II du présent document.

Document

Note du secrétariat sur le résumé des résultats de la onzième session du Forum urbain mondial (HSP/EB.2022/19)

Point 10

Préparatifs de la deuxième session de l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains

22. Au titre de ce point, la Directrice exécutive présentera un exposé sur l'état d'avancement des préparatifs de la deuxième session de l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, qui se tiendra du 5 au 9 juin 2023 au siège d'ONU-Habitat, à Nairobi.

Action : Exposé de la Directrice exécutive et discussion. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être prendre note de l'exposé ainsi que des documents pertinents et formuler de nouvelles recommandations concernant les mesures de suivi. Dans le cadre des débats menés au titre de ce point, le Conseil exécutif souhaitera peut-être examiner les paragraphes 17 à 19 du projet de décision 2022/[C], tels qu'ils figurent dans l'annexe II du présent document.

Document

Rapport de l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains sur les travaux de sa première session (A/74/8)

Point 11

Rapport du Bureau des services de contrôle interne au Conseil exécutif

23. Au titre de ce point et conformément au paragraphe 6 c) de la décision 2019/4, le Conseil exécutif sera invité à examiner le rapport annuel du Bureau des services de contrôle interne.

Action : Exposé de la Directrice exécutive et discussion. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être prendre note de l'exposé de la Directrice exécutive ainsi que des documents pertinents et formuler de nouvelles recommandations concernant les mesures de suivi. Dans le cadre des débats menés au titre de ce point, le Conseil exécutif souhaitera peut-être examiner le paragraphe 5 du projet de décision 2022/[B], tel qu'il figure dans l'annexe II du présent document.

Documents

Note du secrétariat sur les résumés du rapport du Bureau des services de contrôle interne au Conseil exécutif et du rapport du Bureau de la déontologie au Conseil exécutif (HSP/EB.2022/20)

Rapport sur les activités du Bureau des services de contrôle interne pour la période allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021 (ce document sera fourni sous réserve de sa disponibilité)

Point 12

Rapport du Bureau de la déontologie au Conseil exécutif

24. Au titre de ce point et conformément au paragraphe 6 d) de la décision 2019/4, le Conseil exécutif sera invité à examiner le rapport du Bureau de la déontologie.

Action : Le Conseil exécutif souhaitera peut-être prendre note de l'exposé ainsi que des documents pertinents et formuler de nouvelles recommandations concernant les mesures de suivi. Dans le cadre des débats menés au titre de ce point, le Conseil exécutif souhaitera peut-être examiner le paragraphe 6 du projet de décision 2022/[A], tel qu'il figure dans l'annexe II du présent document.

Documents

Note du secrétariat sur les résumés du rapport du Bureau des services de contrôle interne au Conseil exécutif et du rapport du Bureau de la déontologie au Conseil exécutif (HSP/EB.2022/20)

Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau de la déontologie (A/77/75)

Point 13**Méthodes de travail du Conseil exécutif et examen des résultats de l'enquête menée par le secrétariat après la première session de 2022**

25. Au titre de ce point et conformément au paragraphe 6 de la décision 2022/3, le secrétariat présentera les résultats de l'enquête menée après la première session de 2022 du Conseil exécutif pour évaluer l'efficacité de cette session afin d'améliorer encore le déroulement et les résultats des futures sessions.

Action : Exposé du secrétariat sur les résultats de l'enquête et discussion. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être prendre note des résultats de l'enquête et formuler de nouvelles recommandations concernant les mesures de suivi. Dans le cadre des débats menés au titre de ce point, le Conseil exécutif souhaitera peut-être examiner le paragraphe 4 du projet de décision 2022/[C], tel qu'il figure dans l'annexe II du présent document.

Document

Résultats de l'enquête menée par le secrétariat après la première session de 2022 du Conseil exécutif pour évaluer l'efficacité de cette session afin d'améliorer encore le déroulement et les résultats des futures sessions (HSP/EB.2022/INF/5)

Point 14**Exposé du Corps commun d'inspection sur les conclusions de son étude de la gestion et de l'administration d'ONU-Habitat**

26. Au titre de ce point et conformément au paragraphe 6 de la décision 2022/3, le Corps commun d'inspection des Nations Unies présentera son rapport sur les conclusions de son étude de la gestion et de l'administration d'ONU-Habitat.

Action : Exposé du Corps commun d'inspection des Nations Unies sur les conclusions de son étude de la gestion et de l'administration d'ONU-Habitat et discussion. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être prendre note des conclusions et formuler de nouvelles recommandations. Dans le cadre des débats menés au titre de ce point, le Conseil exécutif souhaitera peut-être examiner le paragraphe 4 du projet de décision 2022/[A], tel qu'il figure dans l'annexe II du présent document.

Document

Rapport du Corps commun d'inspection sur les conclusions de son étude de la gestion et de l'administration d'ONU-Habitat (JIU/REP/2022/1)

Point 15**Examen et adoption des textes issus de la session, y compris l'ordre du jour provisoire de la première session de 2023**

27. Au titre de ce point, le Conseil exécutif souhaitera peut-être adopter les projets de décisions et les textes issus de sa deuxième session de 2022.

28. Le Conseil exécutif adoptera également l'ordre du jour provisoire de sa première session de 2023 et décidera des dates de cette session dans les textes issus de sa deuxième session de 2022.

Action : Examen et adoption éventuelle par le Conseil exécutif des textes et décisions issus de sa deuxième session de 2022, notamment l'adoption éventuelle des dates et de l'ordre du jour provisoire de sa première session de 2023. Dans le cadre des débats menés au titre de ce point, le Conseil exécutif souhaitera peut-être examiner les paragraphes 5 et 6 du projet de décision 2022/[C], tels qu'ils figurent dans l'annexe II du présent document.

Document

Projets de décision de session qui seront recommandés par le Bureau et les États Membres, notamment sur les dates et l'ordre du jour provisoire de la prochaine session du Conseil exécutif, qui compléteront l'annexe II du présent document (ce document sera disponible sous la forme d'un document de séance)

Point 16

Questions diverses

29. Au titre de ce point, le Conseil exécutif examinera les questions qui, bien que ne relevant d'aucun point particulier de l'ordre du jour, méritent son attention.

Point 17

Clôture de la session

30. Il est prévu que le Conseil exécutif achève les travaux de sa deuxième session de 2022 le mercredi 23 novembre 2022 à 17 heures, heure de Nairobi.

Annexe I

**Proposition d'organisation des travaux et de calendrier
pour la deuxième session de 2022 du Conseil exécutif,
du 21 au 23 novembre 2022**

<i>Jour/date</i>	<i>Heure¹</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
Lundi 21 novembre 2022	9 heures	1. Ouverture de la session
		2. Questions d'organisation : <ul style="list-style-type: none"> a) Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail de la deuxième session de 2022 ; b) Adoption du rapport du Conseil exécutif sur les travaux de sa première session de 2022.
	14 heures	3. Rapports des présidents des groupes de travail spéciaux créés par le Conseil exécutif.
		4. Questions financières, budgétaires et administratives, y compris la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation de ressource conformément au plan stratégique pour la période 2020–2023 et les mesures prises par ONU-Habitat pour remédier aux déséquilibres en matière de répartition géographique et de parité femmes-hommes dans la composition de son personnel.
		5. Examen et approbation éventuelle du projet de programme de travail d'ONU-Habitat et du projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2023.
		6. Rapport annuel de 2021 sur le plan stratégique pour la période 2020–2023. <i>Consultations informelles sur les projets de décision.</i>
Mardi 22 novembre 2022	9 heures	7. Activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat, y compris la communication d'informations sur les activités relatives aux programmes menées par ONU-Habitat en 2021 et l'exécution des sous-programmes, des programmes phares et des activités de coopération technique, et mise à jour sur les mesures prises par ONU-Habitat face à la pandémie de COVID-19 et l'action d'ONU-Habitat dans les pays, les territoires et les régions touchés par un conflit ou une catastrophe.
	14 heures	8. Résultats de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'examen de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes.
		9. Résultats de la onzième session du Forum urbain mondial.
		10. Préparatifs de la deuxième session de l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains. <i>Consultations informelles sur les projets de décision.</i>
		Mercredi 23 novembre 2022
		12. Rapport du Bureau de la déontologie au Conseil exécutif.
		13. Méthodes de travail du Conseil exécutif et examen des résultats de l'enquête menée par le secrétariat après la première session de 2022.

¹ Tous les horaires indiqués correspondent à l'heure de Nairobi (TU+3).

<i>Jour/date</i>	<i>Heure¹</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
		14. Exposé du Corps commun d'inspection sur les conclusions de son étude de la gestion et de l'administration d'ONU-Habitat. <i>Consultations informelles sur les projets de décision.</i>
	14 heures	15. Examen et adoption des textes issus de la session, y compris l'ordre du jour provisoire de la première session de 2023.
		16. Questions diverses.
		17. Clôture de la session.

Annexe II

Projet de contributions techniques du secrétariat aux projets de textes issus de la session pour examen par le Conseil exécutif à sa deuxième session de 2022

Projet de décision 2022/[A] : Mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2020–2023, questions financières, budgétaires et administratives du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, rapport du Corps commun d’inspection sur les conclusions de son étude de la gestion et de l’administration d’ONU-Habitat et projet de programme de travail et de budget pour 2023

a) Mise en œuvre du plan stratégique du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour la période 2020–2023

Le Conseil exécutif

1. [Prend note] du rapport de la Directrice exécutive sur le *rapport annuel de 2021* sur la mise en œuvre du plan stratégique d’ONU-Habitat pour la période 2020–2023 et de son résumé ;
2. [Prie] la Directrice exécutive de faire rapport au Conseil exécutif, à sa première session de 2023, sur l’évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2020–2023 afin d’évaluer les progrès accomplis en vue d’atteindre les résultats du plan stratégique ;

b) Questions financières, budgétaires et administratives du Programme des Nations Unies pour les établissements humains

3. [Prend note] du rapport et de la mise à jour de la Directrice exécutive sur la situation financière au 30 juin 2022, du rapport de la Directrice exécutive sur la situation financière provisoire au 31 octobre 2022, du rapport de la Directrice exécutive sur les effectifs du Programme des Nations Unies pour les établissements humains au 30 juin 2022, du rapport de la Directrice exécutive sur le recrutement, la répartition géographique équitable et la parité femmes-hommes, du rapport de la Directrice exécutive sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources conformément au plan stratégique d’ONU-Habitat, du rapport de la Directrice exécutive sur la restructuration en cours d’ONU-Habitat, et des rapport financier et états financiers audités de l’année terminée le 31 décembre 2021, et du rapport du Comité des commissaires aux comptes ;

c) Rapport du Corps commun d’inspection sur les conclusions de son étude de la gestion et de l’administration d’ONU-Habitat, rapport du Bureau des services de contrôle interne et rapport du Bureau de la déontologie

4. [Prend note] du rapport et de la mise à jour du Corps commun d’inspection sur les conclusions de son étude de la gestion et de l’administration d’ONU-Habitat et [invite] les États Membres à verser des contributions adéquates aux ressources de base afin de permettre l’application des recommandations du rapport, et [demande] à la Directrice exécutive de tenir le Conseil exécutif informé des progrès accomplis dans l’application de ces recommandations ;
5. [Prend note] de la mise à jour et du rapport du Bureau des services de contrôle interne et [invite] la Directrice exécutive à appliquer les recommandations dès que les fonds adéquats seront disponibles ;
6. [Prend note] de la mise à jour et du rapport du Bureau de la déontologie et [invite] la Directrice exécutive à appliquer les recommandations dès que les fonds adéquats seront disponibles ;

d) Programme de travail du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2023

7. [Rappelant] sa [décision 2022/1, en particulier son paragraphe 4](#), [approuve] le projet de programme de travail d'ONU-Habitat et le budget non préaffecté de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2023 d'un montant de 3 millions de dollars, comme indiqué dans le rapport de la Directrice exécutive sur le projet de programme de travail et de budget pour 2023 paru sous la cote HSP/EB.2022/4/Rev.1 ;

8. [Prend note] du rapport sur le modèle d'évolutivité pour le budget non préaffecté de la Fondation ;

e) Préparation du projet de programme de travail du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et du projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2024

9. [Prend note] de la nécessité d'aligner les sessions du Conseil exécutif en 2023 sur le processus d'élaboration et d'approbation du projet de programme de travail d'ONU-Habitat et du projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2023 ;

10. [Prie] le groupe de travail spécial sur les questions programmatiques, budgétaires et administratives du Conseil exécutif d'établir un projet de programme de travail et un projet de budget d'ONU-Habitat pour 2024 conformément au budget recommandé par la Directrice exécutive ([X] millions de dollars) pour la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains ;

11. [Prie] la Directrice exécutive de faire rapport au Conseil exécutif à sa première session de 2023 sur l'état d'avancement du projet de programme de travail et de budget pour 2024, compte tenu des recommandations du groupe de travail spécial sur les questions programmatiques, budgétaires et administratives ;

12. [Accueille favorablement] la proposition d'augmentation des crédits alloués au Programme pour l'année 2023, dans le cadre d'une stratégie plus large et à plusieurs volets visant à renforcer le financement d'ONU-Habitat en prévoyant l'augmentation des contributions non préaffectées à la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains, le maintien d'un portefeuille solide de contributions préaffectées à la Fondation et la prospection de sources de financement non conventionnelles grâce à la création d'un fonds de dotations financé par des tiers.

Projet de décision 2022/[B] : Mise en œuvre des activités normatives et opérationnelles du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, communication d'informations sur les activités relatives aux programmes menées en 2022 et exécution des sous-programmes, des programmes phares et des activités de coopération technique

a) Mise en œuvre des activités normatives et opérationnelles du Programme des Nations Unies pour les établissements humains

Le Conseil exécutif

[Prend note] de la mise à jour et du rapport de la Directrice exécutive sur la contribution, l'expérience et la valeur ajoutée d'ONU-Habitat dans des situations de crise urbaine ;

[Invite] la Directrice exécutive, dans la limite des ressources disponibles, à poursuivre l'analyse de ses activités opérationnelles et normatives en appui à la prévention et à la gestion des crises urbaines, afin de déterminer les solutions et tendances régionales, et corriger les éventuels écarts en matière d'outils et de services fournis par ONU-Habitat à l'échelle mondiale ;

[Demande] à la Directrice exécutive de contribuer à faire en sorte que les connaissances scientifiques et les données relatives au grand nombre de crises survenant en zone urbaine soient accessibles aux autorités locales et aux acteurs locaux ;

[Invite] la Directrice exécutive à étudier plus avant la contribution de la prévention et la gestion des crises urbaines à l'action climatique, aux solutions durables pour les personnes déplacées, au maintien de la paix et à l'accélération de la concrétisation des objectifs de développement durable, et à poursuivre le dialogue extraordinaire consacré à ce sujet lors de la onzième session du Forum urbain

mondial [avec un éventuel dialogue au titre du suivi lors de la deuxième session de 2023 de l'Assemblée d'ONU-Habitat] ;

[*Invite également*] la Directrice exécutive à mobiliser des ressources supplémentaires pour qu'ONU-Habitat puisse jouer son rôle de soutien aux équipes de pays des Nations Unies dans la gestion des déplacements urbains importants et la recherche de solutions durables, comme suite au Programme d'action du Secrétaire général sur les déplacements internes ;

[*Prie*] la Directrice exécutive d'intensifier les travaux d'élaboration de programmes en lien avec la prévention et la gestion des crises urbaines en étroite concertation avec des partenaires stratégiques tels que le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ;

[*Prend également note*] du rapport de la Directrice exécutive sur la mise en œuvre des programmes phares ;

[*Prie*] la Directrice exécutive de mobiliser des compétences et moyens supplémentaires et de solliciter l'appui d'un secrétariat commun aux programmes phares en tant qu'instruments clés de l'intégration des activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat pour renforcer les partenariats stratégiques des programmes phares et consolider les travaux intégrés menés dans les endroits prioritaires, y compris au niveau sous-régional ;

[*Invite*] la Directrice exécutive à favoriser la convergence entre les programmes mondiaux et les programmes phares d'ONU-Habitat de manière à offrir des solutions mieux intégrées et plus adaptées dans les domaines des changements climatiques, des migrations, des villes intelligentes et de la réhabilitation et résilience urbaines ;

[*Invite également*] la Directrice exécutive à insister davantage sur l'importance de la réhabilitation urbaine aux fins de la réalisation au niveau local des objectifs de développement durable, en mettant en avant les liens entre le logement, les changements climatiques et les priorités définies dans le cadre des objectifs de développement durable ;

[*Invite en outre*] la Directrice exécutive à envisager, par le biais de consultations, l'élaboration de lignes directrices sur les villes intelligentes pour tous afin de donner plus d'envergure aux bonnes pratiques ;

[*Invite*] la Directrice exécutive à nouer des partenariats stratégiques pour des établissements résilients destinés aux citoyens pauvres en analysant les compétences, les acquis, les meilleures pratiques et les enseignements tirés existants, et en intensifiant la mobilisation de ressources, notamment en présentant des expériences concluantes aux parties prenantes concernées ;

[*Invite également*] la Directrice exécutive à déterminer les zones géographiques prioritaires, qui présentent les besoins les plus marqués et constituent les meilleures occasions pour ONU-Habitat d'apporter une valeur ajoutée aux efforts des Nations Unies pour répondre aux défis de la migration urbaine et des déplacements posés par les questions indissociables que sont l'humanitaire, le développement et la paix ;

[*Prie*] la Directrice exécutive d'élaborer un modèle pour la certification des villes au service des objectifs de développement durable reconnue au sein du système des Nations Unies conformément au cadre mondial de suivi des zones urbaines des Nations Unies ;

b) Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes

[*Accueille favorablement*] la mise à jour de la Directrice exécutive concernant les résultats de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale chargée d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, tenue le 28 avril 2022, [*prend note*] du résumé des résultats de la réunion de haut niveau chargée d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, notamment l'annexe présentant des mesures relatives au logement, à l'action climatique, à la mise en œuvre au niveau local et à la relance après une crise urbaine destinées à accélérer la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes ;

c) Onzième session du Forum urbain mondial

[*Prend note*] de la mise à jour et du rapport de la Directrice exécutive sur le résumé des résultats de la onzième session du Forum urbain mondial, et invite les États Membres à organiser régulièrement des forums urbains nationaux afin de suivre la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes dans l'optique de contribuer aux thèmes des sessions de l'Assemblée d'ONU-Habitat ;

d) Préparatifs de la deuxième session de l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains

[*Accueille favorablement*] la mise à jour de la Directrice exécutive sur les préparatifs de la deuxième session de l'Assemblée du Programme des Nations unies pour les établissements humains qui se tiendra du 5 au 9 juin 2023 et [*recommande*] que les États Membres tiennent compte des priorités de la Directrice exécutive concernant le logement abordable, l'adaptation aux changements climatiques, la réhabilitation urbaine après les conflits, et la mise en œuvre au niveau local des objectifs de développement durable lors du processus d'élaboration de résolutions ; [*recommande également*] que les États Membres envisagent un financement qui permette de garantir la mise en œuvre des résolutions ;

[*Rappelle*] le paragraphe 14 de la décision 2021/6, dans lequel il recommandait que l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains envisage, à sa deuxième session de 2023, d'approuver la prolongation de l'actuel plan stratégique pour la période 2020–2023 jusqu'en 2025 pour couvrir la période 2020–2025 ;

[*Prend note*] du thème proposé par la Directrice exécutive pour la deuxième session de l'Assemblée des Nations Unies et [*souscrit*] à celui-ci ;

Projet de décision 2022/[C] : Méthodes de travail du Conseil exécutif et plan de travail du Conseil exécutif pour 2022

Le Conseil exécutif

a) Rapports du Conseil exécutif et de ses groupes de travail

[*Adopte*] le rapport du Conseil exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains sur les travaux de sa première session de 2022 ;

[*Prend note*] de l'exposé du président du groupe de travail sur les questions programmatiques, budgétaires et administratives sur les travaux du groupe ;

[*Prend note en outre*] de l'exposé du président du groupe de travail spécial sur l'élaboration d'une politique d'association des parties prenantes sur les travaux du groupe ;

b) Méthodes de travail du Conseil exécutif visant à améliorer l'efficacité et l'efficience des sessions du Conseil exécutif

[*Prend note*] des résultats de l'enquête menée par le secrétariat après la première session du Conseil exécutif de 2022 pour évaluer l'efficacité de cette session afin d'améliorer le déroulement et les résultats des futures sessions ;

c) Dates et ordre du jour de la prochaine session du Conseil exécutif et plan de travail du Conseil exécutif pour 2023

Décide que les sessions de 2023 du Conseil exécutif se tiendront comme suit : la première session de 2023 se déroulera du [--] au [--] 2023 et la deuxième session se déroulera du [--] au [--] 2023 ;

Décide également que l'ordre du jour provisoire de la première session de 2023 sera le suivant :

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation :
 - a) Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail de la deuxième session de 2022 ;
 - b) Adoption du rapport sur les travaux de la deuxième session de 2022.
3. Rapports des groupes de travail spéciaux établis par le Conseil exécutif.
4. Questions financières, budgétaires et administratives, y compris la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation de ressources conformément au plan stratégique et les mesures prises par ONU-Habitat pour remédier aux déséquilibres en matière de répartition géographique et de parité femmes-hommes dans la composition de son personnel.

5. Évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2020–2023.
 6. Rapports du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires relatifs aux travaux et aux activités d'ONU-Habitat.
 7. Programme de travail annuel d'ONU-Habitat et budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2024.
 8. Exposé de la Directrice exécutive sur la mise en œuvre des activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat, y compris la communication d'informations sur les activités relatives aux programmes menées par ONU-Habitat en 2022 et l'exécution des sous-programmes, des programmes phares et des activités de coopération technique.
 9. Préparatifs de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat.
 10. Application des résolutions et décisions adoptées par l'Assemblée d'ONU-Habitat.
 11. Exposé de la Directrice exécutive sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement.
 12. Rapport annuel sur les mesures prises par ONU-Habitat pour renforcer la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et contre le harcèlement sexuel au travail, ainsi que contre tout autre type d'exploitation ou d'abus.
 13. Rapport annuel sur les mesures prises par la Directrice exécutive pour actualiser et améliorer la gestion, les politiques et les procédures internes d'ONU-Habitat.
 14. Élection des membres du Bureau.
 15. Questions diverses.
 16. Clôture de la session.
-